



Conseil de sécurité

Distr. générale
15 mai 2019
Français
Original : anglais

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye

Note verbale datée du 14 mai 2019 adressée au Président du Comité par la Mission permanente d'Oman auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente d'Oman auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye et a l'honneur de se référer à la note du Président en date du 20 novembre 2018 au sujet de la résolution 2441 (2018) dans laquelle le Conseil a demandé aux États Membres de présenter des rapports au Comité sur les mesures qu'ils avaient prises pour donner effet à l'interdiction de voyager et au gel des avoirs en ce qui concerne toutes les personnes figurant sur la liste des sanctions.

La Mission permanente voudrait indiquer à cet égard que le Gouvernement omanais a diffusé le texte de toutes les résolutions du Conseil de sécurité ayant trait à la question précitée, immédiatement à l'issue de leur adoption, aux autorités concernées dans le Sultanat, pour qu'elles les appliquent. Elles ont indiqué qu'aucun compte et aucune opération financière n'avait été enregistré au nom des personnes inscrites sur la Liste tenue par le Conseil. Aucune des personnes citées n'a été signalée comme ayant traversé les frontières omanaises.

S'agissant d'Aisha Qadhafi et de Mohammed Muammar Qadhafi, qui vivent à Oman, les autorités ont instauré une coordination permanente avec le Comité pour ce qui est des entrées et des sorties de ces deux personnes du territoire.

